

Conseil de ville de Porrentruy



Postulat

No

Donnons des assurances au personnel communal !

Ces dernières années, de nombreuses entités privées ou publiques ont décidé de proposer à leurs employés des plateformes spécialisées dans le domaine des assurances telles que : assurance de base, assurance complémentaire, RC, assurance ménage, assurance véhicule à moteur ou autres. Ces plateformes de proximité, qui peuvent être gérées régionalement, sont animées par des professionnels afin de répondre aux interrogations des collaborateurs voire de les accompagner dans leurs démarches concernant le domaine complexe des assurances.

De surcroît, les entreprises réussissent à faire bénéficier leurs employés, ainsi que leurs proches, de conditions préférentielles par le biais d'une adhésion à des contrats collectifs négociés. Bien entendu, plus la taille des entreprises en nombre de personnel est importante, plus les conditions obtenues seront attractives pour les employés.

Avec plus de 100 collaborateurs, la commune de Porrentruy remplit largement les critères minimaux pour essayer de proposer de telles prestations à ses employés !

Sachant les efforts financiers qui ont été demandés ces dernières années au personnel communal, l'outil énuméré ci-dessus serait très certainement apprécié par les employés afin de leur permettre de faire quelques économies... et ceci sans que cela ne péjore les comptes communaux.

Dans le cadre des réflexions en lien avec ce postulat et ceci afin d'obtenir les meilleures conditions possibles, il serait intéressant d'élargir les potentiels bénéficiaires de ces prestations en s'approchant des autres communes jurassiennes via l'AJC.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- 1. D'étudier la mise en place de plateformes spécialisées dans le domaine des assurances et de contrats collectifs négociés à disposition des employés de la commune et de leurs proches ;**
- 2. De s'approcher des autres communes jurassiennes via l'AJC afin d'évaluer la possibilité de travailler en commun sur ce sujet.**

Porrentruy, le 21 mars 2024

Pour le groupe Le Centre

Stéphane Theurillat

Remarque : une intervention similaire au niveau cantonal a été déposée au Parlement du 6 mars 2024